

## OBLIGEANCE ET GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE AU CONGO, ENTRE L'AGRÉABLE ET LE DÉSAGRÉABLE

**Phidias AHADI SENGE MILEMBA**

Université de Goma-RD Congo

[phidiasenge@gmail.com](mailto:phidiasenge@gmail.com)

**Résumé :** Dans le lot d'idées à l'ordre du temps qui attirent un regain d'intérêt sur le devenir du Congo aujourd'hui, celle de l'obligance et gratuité de l'enseignement de base mérite une attention particulière. Sa mise en œuvre dans l'orientation du développement du Congo mérite d'être questionnée pour en dégager les forces et faiblesses, et envisager, par la suite, un horizon de tous les espoirs. C'est ce projet que le présent papier a abordé, dont l'iceberg est de développer l'éducation et l'offrir à tous dans les meilleures conditions.

**Mots clés :** gratuité, enseignement de base, prime de motivation, éducation pour tous, parent d'élèves

### OBLIGING AND FREE BASIC EDUCATION IN CONGO, BETWEEN THE ENJOYABLE AND THE ENJOYABLESS

**Abstract:** Nowadays' ideas in the spotlight about the future of DR Congo, the one of the batch of the obliging and free basic education deserves special attention. Its implementation for the orientation of the DR Congo's development requires to be probed in order to demonstrate strengths and weaknesses, and to consider, thereafter, a horizon of all the hopes. That is the project developed by this paper whose iceberg aims in education's development and in insuring it to all for the best environments.

**Keywords:** free, basic education, motivation bonus, education for all, pupils' parents

### Introduction

L'obligance et la gratuité de l'enseignement de base dans les écoles publiques du Congo tiennent la vedette de l'actualité. Il s'agit d'une décision courageuse des pouvoirs publics, dont la racine remonte à la Constitution de Luluabourg de 1964, au projet de Constitution issu de la Conférence nationale souveraine de 1992 et à la charte de l'éducation élaborée au cours de ces assises. Aujourd'hui, elles sont renouvelées dans la Constitution adoptée en 2005, puis promulguée le 18 février de l'année suivante. Dans cette Constitution, l'enseignement primaire et secondaire est décrété obligatoire et gratuit dans toutes les écoles publiques du pays. Treize ans de tergiversation et de doute, après, la disposition constitutionnelle est partiellement entrée en application, et ne concerne, pour aujourd'hui, que l'enseignement de base. Cette décision est responsable d'un double effet : *salutaire*, pour les parents d'élèves, dont le financement de l'éducation nationale est resté à leur charge depuis l'ère

Mobutu ; *libérateur*, pour le personnel enseignant qui voit sa prise en charge délivrée des griffes des parents d'élèves par le système de prime de motivation qui l'opprimait. Ce double effet semble augurer d'un changement de cap ou annoncer un nouveau départ pour le système éducatif congolais. En réalité, le financement par les parents autour duquel le système éducatif congolais s'identifiait est en train de changer. L'obligeance et la gratuité de l'enseignement de base, telle que contenue dans l'article 43 de la Constitution du 18 février 2006, révisée, semble être le point de départ pour un nouveau voyage de l'aventure éducative au Congo. Cependant, l'exigence d'évaluer le budget national collecté, alloué et dépensé pour assurer l'éducation pour tous, de vérifier sa mise en œuvre dans les écoles publiques, de contrôler l'existence ou non des écoles déclarées et payées par le budget de l'État, révèle que le lien entre la mesure de la gratuité et sa mise en œuvre est notoirement problématique. Non seulement les ressources financières sont limitées et peu significatives, mais le chaînon manquant entre ces deux variables est sujet à question. Il y a donc lieu de penser à nouveau frais et de manière urgente ce qu'il y a de mieux à faire pour réussir ce changement de cap. Ce nouveau départ du système éducatif est susceptible de penser une destinée d'émergence pour une génération capable de stimuler le progrès technique, d'anticiper l'avenir et de présider à la transformation sociale d'une société intelligente, ainsi que des relations entre elle et les autres. Cela permettrait au Congo de se forger une place dans le bloc des pays aux yeux d'aigle, qui, au jour le jour, ne cessent de mettre à l'heure et de peaufiner leur politique éducative en vue de prendre habilement l'envol du changement. C'est à cette vision d'une éducation du changement, par le changement et pour le changement, dont le Congo a besoin pour assurer sa survie dans le monde en perpétuelle mutation, que ce papier est consacré. Il tentera de répondre essentiellement à deux questions : Quel sort l'obligeance et la gratuité de l'enseignement de base ont-elles produit dans la société congolaise ? A partir de ce sort, comment construire un horizon du droit à l'éducation de qualité pour tous ?

### 1. Cadre méthodologique

Cette analyse est qualitative. Elle a consisté à examiner la mesure de l'obligeance et de la gratuité de l'enseignement de base pour en discerner ses diverses contours, motivations et implications sociopolitiques. A partir de l'entretien libre, nous avons recueilli des informations auprès du Comité scolaire des parents d'élèves, du Conseil de gestion d'écoles ainsi que du Corps des enseignants afin de réaliser les implications sociopolitiques de la mesure de la gratuité sur l'évolution de la société congolaise. Bien plus, l'analyse a suivi la démarche intellectuelle dialectique, celle-ci envisageant toujours la chose et son contraire, avant d'en déduire une synthèse (Otemikongo 2018, p.106). Elle a consisté, d'abord, en un exposé des implications positives de la mesure de la gratuité sur le changement social, ensuite, à relever ses perversités et, enfin, à confronter ces deux positions contradictoires pour en construire un horizon de droit à l'éducation de qualité pour tous.

## 1. Qu'est-ce que la gratuité scolaire ?

La gratuité scolaire est une politique adoptée par un Etat pour assurer le droit à l'éducation pour tous. Elle « implique l'absence des frais de scolarité pour les bénéficiaires et le financement de l'enseignement par des partenaires de l'éducation autres que les familles » (G. Mokonzi Bambanota, 2012, p.770). C'est ainsi qu'elle est « la source d'une émancipation et un « bien précieux » (S. Wahnich 2010, p.38). Et ce qui est précieux, souvent, détient cette caractéristique indépendamment de sa valeur marchande. Est encore « précieux » ce qui ne pourrait s'acheter, le temps, la santé, l'amitié, la liberté ». Sachant que le savoir est un bien précieux, la gratuité de l'enseignement de base « permet de le mettre en partage et lui donner une valeur qui excède son coût. Pour obtenir cette valeur, il faut cependant assumer ce coût. (S. Wahnich 2010, p.39). Bien loin de cette vision de la gratuité, il est clair, malgré tout, que l'enseignement de base n'est pas gratuite dans la plupart des écoles publiques au Congo. Alfred Fernandez et Jean-David Ponci (2005, p.4) constatent, non sans raison, « le paiement des frais liés à l'éducation comme l'achat des manuels, du matériel pédagogique, des uniformes obligatoires, etc. ». On peut ajouter à cette liste les frais d'internat et de transport scolaire en commun pour les écoles qui les organisent ; les frais de participation aux épreuves de fin des cycles ; les frais de minerval ; les frais de bulletin, etc. Il en est de même des participations des parents d'élèves au fonctionnement de l'école qui sont généralement, en partie du moins, des *frais de scolarité dissimulés*, puisque servant à financer la prise en charge des enseignants là où l'Etat peine encore à supporter la charge totale de tout le personnel. Tous ces frais à supporter par les parents d'élèves, particulièrement ceux des classes de maternel et de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année de l'éducation de base, est un indicateur qui permet de constater que les frais qui concernent directement ou indirectement la scolarité des élèves ne sont pas totalement couverts par le budget national de l'Etat. Par conséquent, la politique de la gratuité de l'enseignement de base reste une œuvre inachevée à repenser au Congo.

## 2. Inspirant de la gratuité de l'enseignement de base et le dessous de son application au Congo

L'obligance et la gratuité de l'enseignement de base ne sont guère une invention congolaise. Elles se calquent sur le droit international, dont elles tiennent la philosophie. Elles ont une longue antériorité, aujourd'hui, renouvelée au Congo. La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 stipule que « toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, du moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental » (Article 26.1). La Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959 énonce que « l'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires » (Principe 7). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 dispose que « les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit, l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous » (Article 13.2.a). La

Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 énonce que « les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous » (Article 28.1.a). La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960 par l'UNESCO, recommande aux « Etats parties à formuler, à développer et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité des chances et de traitement en matière d'enseignement, et notamment à rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire ». Il en est de même de Conférence d'Addis-Abeba tenue en 1961, dont le plan élaboré mettait en exergue l'impératif d'un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

Nonobstant cet ordre du droit international, le système éducatif congolais évolue, depuis des longues dates, dans un mode de financement de commutation, les parents d'élèves en devenant les bailleurs des fonds. Et par conséquent, il connaît des déséquilibres qui entravent les objectifs de la politique de l'éducation pour tous. Dans l'entre-temps, au nom de la démophilie, l'enseignement primaire et secondaire est décrété obligatoire et gratuit dans les écoles publiques du pays. C'est là que le paradoxe, qui est nôtre aujourd'hui, remonte à la surface, et sort ses éclats, dans un contexte de récession économique et de modicité budgétaire de l'Etat. Sans creuser tous les dangers que nous livre, aujourd'hui, cet agir du politique, son application n'a pas offert que des roses à la société congolaise. Elle est responsable d'une vague de contestations, de revendications et d'interruptions discontinues des enseignements, ainsi que de la démesure des effectifs des classes qui laissait le chaos du système éducatif se profiler à l'horizon. Cette photographie, imageant le niveau de développement du pays, réduit l'ambition de l'éducation pour tous en un projet risqué, car ses objectifs sont loin d'être réalisés dans les conditions requises : développer l'éducation et la protection de la petite enfance, offrir à tous l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, promouvoir l'acquisition par les jeunes et les adultes des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie courante, faire progresser l'alphabétisation des adultes, parvenir à l'égalité entre les sexes, améliorer la qualité de l'éducation.

Pourtant, subventionner l'éducation de base, la rendre obligatoire et gratuite dans les conditions résolues, relève, avant tout, d'un pouvoir démophile. Ce pouvoir aime le peuple, le dirige avec amour et agit en sa faveur avec ou sans son accord. Il vise au bien du peuple, car « la gratuité associée à l'obligation permet de créer un espace sans distinctions sociales dans le rapport aux savoirs et aux prescriptions sociales » (Sophie Wahnich 2010, p. 38). Cette démophilie de l'élite dirigeante semble une expression de son dévouement au bien commun. Ne s'agit-il pas d'une manière de viser la popularité, trois ans avant les échéances électorales au sommet de l'Etat ? N'est-il pas un moyen sournois de se faire applaudir par le peuple ? Ne s'agit-il pas d'une manœuvre consistant à exprimer un attachement menteur et calculé au peuple ? Il est vrai,

l'histoire politique du Congo est truffée d'agirs démophiles, qui sont, à longueur des journées, produits, loin du réalisme, de l'intelligence et de la conscience de la situation socio-économique du pays. Ces agirs servent à frapper l'opinion par de petites phrases, aux messages forts et à l'apparence positive, mais généralement creux et d'une hypocrisie révoltante. Au nombre d'elles, « Toutes les filles et tous les garçons à l'école » ; « L'éducation doit être obligatoire et gratuite » ; « L'année de l'égalité des chances et de droit à l'éducation » ; « Nous allons assurer la pleine application du principe de l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous » ; « L'éducation pour tous » ; « Droit à l'éducation de qualité » ; « L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire » ; etc.

Tous ces clichés en faveur du peuple, devenus des maîtres-mots d'allocutions des élites dirigeantes devant les dures réalités socio-économiques, révèlent une stratégie discursive, mobilisée en vue de se forger une image positive dans l'opinion publique et une estime publique, d'une part, et de nourrir médiatiquement l'espoir des minables par le « dire » écarté du « faire », par des « promesses » écartées des « réalisations », de l'autre. Ils ne permettent pas du tout de déterminer si le Gouvernement a fait de son mieux pour assurer le droit à l'éducation de qualité pour tous. Dans cette trame, dénonce Howard Becker, les dessous du langage que manipule le mieux les élites dirigeantes dans une pseudo-maîtrise des besoins et aspirations populaires : « Doutez de tout ce qu'une personne de pouvoir peut vous dire en public, les institutions se présentent systématiquement sous leur meilleur jour » (2002, p.154). Cette imagerie porte plusieurs à penser que nos élites dirigeantes se muent en distributeurs automatiques de vaines promesses, les peuples leur accordant d'autant plus spontanément leur confiance, leur amour et leur fidélité inébranlables. Pourtant, le dire dont on use, étant simplement au niveau conceptuel, nécessite d'être réalisé au moyen du faire. De ce fait, le Congo a, aujourd'hui, plus que jamais, besoin d'une dose de bonne foi entraînant une combinaison harmonieuse du « penser », du « voulu », du « dire » et du « faire ». Cette subvention de l'éducation est aussi une capacité qui garantirait à l'État la survie. Par ses structures idéologiques (universités, écoles, etc.), l'État diffuse des attitudes positives, mais aussi, assure le renouvellement de son personnel tant politique, administratif que social pour la perpétuation de ses actions pour son devenir. Si pour Nelson Mandela, « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde », et que, pour Julius Nyerere, « (...) c'est le seul moyen de combattre la pauvreté », financer l'éducation, c'est prendre la mesure de l'avenir pour se préserver de la dangerosité de sa crise. Malheureusement, le financement public est en rupture avec cette tradition, au regard d'autres priorités que le Gouvernement s'est fixées et qui en viennent à requérir sensiblement son attention. C'est cela même l'expression de manque de volonté politique en ce domaine. N'est-il pas cautionné la descente aux enfers de la société congolaise ou laisser le pays sans avenir mieux encore sans un puissant agent du changement ? N'est-il pas anéanti et affaiblir le pays dans le concert des nations ou le priver d'opportunités de construire un avenir à espérer ? Ne s'agit-il pas là d'une stratégie consistant à garder le pays dans la



posture d'un géant au pied d'argile ou le priver des voies de sortie du peloton de queue des économies attardées ? Depuis lors, on ne considère plus comme allant de soi la tripartite obligeance-gratuité-financement public de l'éducation au Congo. Cet état a entraîné et entraîne encore la progression des disparités régionales entre les pays africains. Il placerait le Congo dans le lot des pays au système éducatif abandonné à la charge domestique, contrairement à la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, reconnaissant que les Etats devraient dépenser au moins 6% de leur PIB et/ou au moins 20% de leurs budgets nationaux dans l'éducation afin de parvenir à une éducation de qualité pour tous (Conférence tenue du 5 au 9 mars 1990 à Jomtien/Thaïlande). Par ailleurs, son immobilisme dans ses méthodes et pratiques pédagogiques surannées, nonobstant quelques réformes faites jusqu'à ce jour, constitue un autre frein majeur à la réalisation du droit à l'éducation. Cela l'a conduit aux qualificatifs en vogue aujourd'hui, tels que « pays du Sud » ; « pays pauvre » ; « pays arriéré » ; « pays dominé » ; etc., pour signifier un pays sans avenir, un pays sans vision et sans capacités à se projeter vers l'avenir. Pourtant, un enseignant motivé et dignement payé est un socle de la réussite, du succès et de l'essor renouvelé d'une société. Dans cette perspective, l'enseignement de base décrété obligatoire et gratuit indiquerait aussi le populisme, celui-ci se définissant par « la proposition de réponses instantanées à des problèmes que nulle action gouvernementale n'a la faculté de résoudre de manière si soudaine » (G. Hermet cité par D. Alcaud *et al.*, 2010, p.328). Dans cette vue, les fragilités du tissu économique du pays obstruent la volonté affichée de l'élite dirigeante à assurer l'éducation pour tous, à réhabiliter l'honneur et la noblesse attachés au métier d'enseignant. Tout de même, ce populisme, garantissant une assurance péremptoire de l'élite dirigeante, est teinté d'un discours de responsabilité politique sur fond de célébration du politique et son efficacité sociale. Il mobilise le lexique selon lequel l'élite dirigeante actuelle, aux commandes des affaires publiques depuis 2019, différemment de celle d'hier, est apte à exercer le pouvoir d'Etat dans l'intérêt d'éradiquer l'analphabétisme. Ce qui relèverait, d'après Christian Le Bart (2003), « de la grandeur fonctionnelle du pouvoir politique qui suppose la capacité à agir sur la société pour en régler les problèmes les plus aigües ».

### **3. Vous avez décrété obligatoire et gratuit l'enseignement de base ?**

La mesure faisant de l'enseignement de base obligatoire et gratuit est susceptible de trois faits agréables sur la société : la suppression de la prime de motivation des enseignants supportée par les parents d'élèves, la garantie de l'éducation pour tous et la réhabilitation de l'autorité de l'enseignant sur l'élève. S'agissant de la suppression de la prime de motivation allouée aux enseignants par les parents d'élèves, agréable, dirait-on, parce que l'obligeance et la gratuité de l'enseignement de base sonnent la fin du mode de financement de commutation. Les parents d'élèves sont assurés de ne plus verser la prime de motivation aux enseignants qui, aujourd'hui, pèse davantage sur le pouvoir d'achat des parents ordinaires comme depuis des lustres. Cette mesure du politique serait donc un catalyseur d'égalité des droits et des chances des filles

et des garçons à accéder à l'éducation, celle-ci étant un puissant agent de l'épanouissement de l'humain et de la réalisation de soi, mais aussi un activateur du progrès social. Il faut cependant le noter, cette jubilation n'a duré que très peu de temps, le « système de rémunération de substitution » (S. Mrcic-Garac 2009), revenant après un moment de vague de contestations où le chaos du système éducatif semblait s'annoncer. Les activités pédagogiques étaient à l'arrêt et certains intervenants du secteur mis aux arrêts pour avoir organisé des mouvements revendicatifs de leurs droits par voie de grève et de marches pacifiques. Des séances de négociation entre le Comité scolaire des parents d'élèves, le Conseil de gestion d'écoles et le Corps des enseignants ont été organisées en vue de la reprise des activités pédagogiques. Elles ont fini par sortir les parents d'élèves de l'allégresse. Pour cause, le retour du mode de financement de commutation pour suppléer au manque à gagner salarial des enseignants sous-payés par l'Etat, et assurer la survie des enseignants dits « nouvelles unités », ainsi que ceux appelés « non payés ». C'est ainsi que, pour recouvrer les frais et de subvenir à la charge de ces enseignants, « les chefs d'établissement, acteurs charnières entre usagers et gestionnaires, chassent les enfants débiteurs, ne les autorisant à revenir qu'une fois leur dette acquittée » (S. Mrcic-Garac, 2009). Ce mode de financement de commutation est responsable de plusieurs effets pervers. Au nombre d'eux, « l'augmentation du taux d'abandon, les exclusions et humiliations des mauvais payeurs, la dévalorisation de la fonction d'enseignants humiliés devant leurs nouveaux "employeurs", les inégalités entre enseignants, enfants, et établissements » (S. Mrcic-Garac, 2009). Aujourd'hui, il suscite plusieurs questions : la mesure rendant l'enseignement de base obligatoire et gratuit, sacrifie-t-elle la qualité de l'éducation à transmettre aux générations montantes ? La gratuité, pour quelle qualité d'éducation ? Il est vrai, si le traitement salarial de l'enseignant ainsi que les conditions d'hygiène de travail ne sont pas à mesure de lui garantir le minimum vital et revêtir la noblesse de son métier, son rendement sera approximatif. Le bagage des connaissances qu'il a du monde ainsi que son héritage culturel qu'il lui revient de transmettre aux générations montantes, ne sera guère de qualité. Agréable aussi parce que la chance est accordée à des milliers d'enfants sans part, qui ont du coup noué ou renoué avec le chemin de l'école, les parents étant déchargés du fardeau de financement de l'enseignement de leurs progénitures. Ce financement les a accablés depuis la période de la vache maigre du temps Mobutu, et constituer, à cet effet, une véritable barrière franchissable pour les ménages des nantis, et infranchissable pour ceux des Congolais ordinaires. Ainsi le Président de la République a-t-il affirmé, devant le Congrès tenu le 13 décembre 2019, « qu'environ deux millions cinq mille enfants en âge de scolarité, jadis exclus du système éducatif, sont remis sur le chemin de l'école » (F.A. Tshisekedi Tshilombo, 2019). A tout bien comprendre, la mesure rendant obligatoire et gratuit l'enseignement de base définit la politique et la volonté de l'élite dirigeante de rendre l'éducation accessible à tous. C'est-à-dire un moyen d'accès des filles et garçons à l'éducation, dans les conditions acceptables et sans discrimination de lieu d'origine, de race, de sexe, de religion, d'ethnie, du rang social, d'opinions

politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités. Et d'après Augustin Kalubi :

[...] (elle) constitue une bonne nouvelle. Une telle décision promeut l'éducation de base pour tous et contribue à la diminution effective du taux d'analphabétisme dans le pays. Même les enfants provenant des couches diminuées peuvent accéder à l'éducation de base. Le principe de la gratuite comble une fissure profonde que le tissu économique et la répartition injuste des ressources du pays ont créés au cœur de la vie sociale des populations congolaises. L'éducation devient ainsi à la fois un droit et un devoir pour tout enfant du pays. Un parent qui n'enverrait pas son enfant à l'école devrait être sanctionné, puisqu'il n'aurait aucune raison de le faire.

A. Kalubi (2019, p.665)

La réhabilitation de l'autorité des enseignants sur les élèves en est un autre fait agréable pour le corps social congolais. Il est vrai, le système de paiement de la prime de motivation des enseignants par les parents d'élèves a amenuisé la substance de l'autorité des enseignants sur les élèves. Leur position était devenue plutôt comme celle de « fournisseurs » devant l'autorité des « clients » que sont les élèves à partir du fonds leur alloué par les parents. « Fournisseur », parce que l'enseignant est chargé de satisfaire le besoin d'un « élève-client » en lui apportant un produit ou un service ou les deux. Et l'élève incarne ici le rôle de « client », car c'est lui qui, dans le système de prise en charge des enseignants par les parents, passe la commande d'un produit ou d'un service ou les deux au près d'un « enseignant-fournisseur » pour satisfaire un besoin. Tout porte à indiquer que la relation des « enseignants-fournisseurs » avec leurs « élèves-clients » évolue globalement dans le sens d'un marché de gré à gré par le biais de besoins d'enseignants qui leur permettent de négocier partiellement les moyens de leur action pédagogique. Cette implication des parents d'élèves dans le financement de l'enseignement de base est susceptible de privilégier les moyens au détriment des fins, et créer, ainsi, des conflits de normes et de valeurs dans la société. Agréable, le dirait-on aussi, parce que la gratuité de l'enseignement de base est responsable d'une éphémère grandeur-nature dans le camp des enseignants évoluant dans les écoles publiques des agglomérations reculées des provinces. Il s'agit des écoles érigées à travers montagnes et vallées de nos villages, de nos territoires, où les enseignants percevaient la prime de motivation des parents d'élèves en nature (produits agricoles, biens des ménages, etc.). Il en est de même de certaines écoles publiques périurbaines non mécanisées, où les parents ordinaires allouaient une somme dérisoire à titre de prime de motivation des enseignants, jusqu'à la veille de la mesure d'application de la gratuité de l'enseignement de base.

#### **4. Le désagréable s'est-il invité ?**

Il n'y a aucune situation si agréable soit-elle qui n'est exempte de désagréables. La gratuité de l'école primaire est responsable de beaucoup d'effets vicieux, parce qu'« annoncée sans avoir anticipé les conséquences



financières et institutionnelles » (J. Verhaghe, 2020, p.13). Au premier plan de ces effets pervers, l'impréparation. En effet, cette mesure n'a pas fait l'objet d'une préparation rationnelle et harmonieuse entre les parties prenantes en vue d'arrêter, ensemble, les mesures d'encadrement. Faute de la préparation, elle s'est, plutôt, conduite de manière à choquer, blesser, irriter, décourager les intervenants du secteur jusqu'au point de braver la vague contestataire et la fracture du système éducatif. Si préparation rationnelle et harmonieuse il y avait, elle éclaircirait sur le coût de l'éducation, la revalorisation des salaires des enseignants, leur prise en charge total par l'Etat, l'augmentation de nombre de salles de classe et des enseignants, surtout dans les classes de recrutement, etc. Elle sonnerait ainsi la fin du mode de financement de commutation, une entrave de taille à l'éducation de qualité pour tous. Ce serait donc poser la fondation de la gratuité de l'enseignement de base au pays pour produire un impact positif et échelonné à court, moyen et long terme sur le développement de la société. Cette fondation permettrait, d'abord, d'ancrer la mesure de gratuité de l'enseignement de base dans la politique globale du développement pour laquelle elle est décidée ainsi que sa réappropriation par les acteurs ; ensuite, d'assurer la stabilité de l'ensemble de la politique de développement ainsi que la pérennité de la mesure de gratuité et ; enfin, de répartir les charges à l'ensemble des acteurs qui participent plus au moins directement à la production et à la mise en œuvre de la politique de développement. Cette impréparation laisse donc entrevoir les limites des ressources du Gouvernement à financer l'enseignement de base. Elle porte à constater l'impressionnisme et l'irréalisme dans son action, d'autant plus que la gratuité de l'enseignement de base est entrée en application en amont tandis que les mesures d'accompagnement, pris après heurts, l'ont été graduellement en aval. Cet impressionnisme est caractérisé par la volonté à noter les impressions intermittentes ou fugitives, l'inconstance des phénomènes, les mouvements fluides plutôt que les aspects stables des choses. Dans cette vue, seul le réalisme dans l'agir du politique permettrait à stabiliser les choses et à sonner la fin de l'impressionnisme tel que les représentations politiciennes peuvent l'idéaliser. Ainsi, l'agir du politique exprimerait le plus fidèlement possible la réalité sociale ou faire vrai. Il décrirait la réalité telle qu'elle est, de manière objective et sans illusion, afin d'analyser les problèmes sociaux et de mieux comprendre leur impression et expression. Le contraire serait désagréable, et accorderait l'insatisfaction aux intervenants du secteur ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement de base. Ce cliché a été catalyseur des mouvements revendicatifs des enseignants. Sans récuser la mesure de l'application de la gratuité de l'enseignement de base, le corps enseignant a plutôt fustigé l'absence des mesures d'accompagnement, dont l'ajustement salarial, la mécanisation des enseignants non-payés et nouvelles unités, l'appui à l'organisation et fonctionnement des établissements scolaires, etc. Cette attention recherchée auprès du Gouvernement a été retrouvée après un long moment d'interruption discontinuée des activités pédagogiques, l'année scolaire frôlant le risque de blanchissement. C'est là que le désagréable s'est aussi invité dans le rang des parents, inquiets, et des élèves, déconcertés. Vue sous cet

angle, la mesure de la gratuité de l'enseignement de base a vite tourné au vinaigre pour devenir la mesure de gravité, les enseignants désertant les salles de classe, et les élèves jouissant de libertés incontrôlées dans les villes, communes, secteurs ou chefferies, quartiers, avenues et villages. L'organisation structurelle et matérielle de la formation, dans la philosophie de la gratuité, est devenue un autre fait désagréable, nonobstant la garantie à l'éducation pour tous. L'application de la gratuité de l'enseignement de base décrétée, et ses premiers résultats proclamés par le Président de la République devant le Congrès le 13 décembre 2019, offusque les conditions dans lesquelles les élèves congolais étudient. Cette mesure de gratuité a engendré la gravité des conditions de transmission des connaissances aux générations montantes que l'instituteur a du monde et de son héritage culturel, des valeurs et de la loi tant juridique que morale. Les salles de classes, dont la capacité d'accueil est largement dépassée, sont débordées. Les élèves y sont entassés, certains assis à même le sol, les pieds allongés, d'autres debout durant toutes les heures prévues pour l'apprentissage journalier ; les enseignants débordés et dépassés par les effectifs d'élèves surtout dans les classes de recrutement. Ainsi s'interroge Gratien Mokonzi Bambanota :

Le rêve de la gratuité n'est-il pas un ennemi redoutable en face duquel se trouve actuellement la RDC ? Si elle est, certes, indispensable pour assurer l'éducation pour tous, la gratuité est-elle possible dans l'immédiat ? Sans une planification rationnelle, ne va-t-elle pas renforcer la dégradation de la qualité de l'enseignement primaire ? Rater une telle planification (rationnelle), un examen minutieux des contours d'une question aussi fondamentale qu'est l'éducation de base, serait une autre manière de renforcer la dégradation de l'enseignement, et partant, vouer tout un peuple au naufrage.

G. Mokonzi Bambanota (2012, pp.768-785)

##### **5. Ce qu'il faut pour faire de la gratuité de l'enseignement de base un tableau agréable à regarder**

Dois-je encore le souligner ! Une bonne construction se remarque à sa fondation. Celle-ci étant à la fois l'assise et le socle d'un bâtiment, son indispensabilité n'est plus à démontrer. Lorsqu'elle est faite d'empressement et sans règles de l'art, le bâtiment finira par s'écrouler au gré des intempéries. Il en est ainsi de l'enseignement de base. Si l'on avait creusé en amont toutes les conditionnalités pour son effectivité agréable, et poser tous les préalables requis à sa réussite, les acteurs auraient pris une décision calculée, réaliste et résolue. Celle-ci s'appliquerait par gradation pour éviter, au strict minimum, les effets désagréables. Car il est agréable de prendre une décision importante, mais il est encore plus important que la décision prise soit agréable. À tout prendre, il aurait fallu mieux de creuser le fond de la problématique, et faire de la cause un plaidoyer en faveur de l'amélioration du sort des enseignants, des élèves et de la société. Car l'éducation est le miroir du devenir d'une société. Elle est une force du changement social, permettant aux femmes et aux hommes une existence libre, réfléchie, responsable et épanouie. Elle est un pôle porteur

d'espoir pour un Etat qui a compris sa nécessité et son importance en vue du développement durable attendu. Cela veut dire que, sans l'éducation, le changement positif ne peut se faire sur une base cohérente, durable et large. Ce plaidoyer garantirait les conditions d'hygiène aux enseignants et le droit à l'éducation élémentaire de qualité pour tous. Cette option, réaliste dans le fond, permettrait à l'Etat de financer avec intelligence, planification et satisfaction chaque palier de sa politique éducative ; et non au gré de l'intérêt des acteurs institutionnels ou tel que leur imagination peut l'idéaliser, la styliser ou l'épurer.

Ce réalisme, qui devra porter l'application de la gratuité de l'enseignement de base, renvoie à deux représentations sociales complémentaires : une représentation de la société dans son réel ou telle qu'elle est ; et une représentation critique de la société dans son entier. S'agissant de la première représentation de la société, en effet, avec un regard s'émancipant de l'impressionnisme, le réalisme prend pour objet la réalité de tous les aspects de notre quotidien, la décrit telle qu'elle est, sans détour ni prétention de se limiter aux aspects les plus flamboyants. Par ce réalisme, l'autorité ne peut pas offusquer les côtés sombres de la société qu'elle dirige : tissu économique délétère, limites du budget de l'Etat à financer l'éducation pour tous, financement de commutation de l'éducation, corruption et détournement des fonds alloués par les bailleurs à l'éducation, écoles et enseignants fictifs, etc. Cette nouvelle direction et vision invite les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale à appuyer la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base comme moyen de promotion de droit à l'éducation, mais en veillant sur la transparence dans l'affectation des fonds.

L'autre face du réalisme implique une représentation critique de la société dans son entier. Il s'agit d'une description de la société dans tous ses aspects. Cette description est considérée comme essentiellement critique, de nature à remettre en question l'état des rapports sociaux, à attaquer les imaginaires impressionnistes, à aider la société à déconstruire l'image fautive qu'elle se fait d'elle-même en vue de produire une photographie réelle d'elle. Dans cette trame, le bilan de la mesure de la gratuité de l'enseignement de base, mitigé comme c'est le cas aujourd'hui, ne devrait pas être une surprise. Dans la réalité, elle a été plus dictée par l'intérêt politique que par le droit à l'éducation. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle est taraudée des déficiences technico-fonctionnelles, catalyseur d'une éducation de plus en plus rétrograde. Ce paysage permet à Jacques Hallak et Muriel Poisson d'affirmer que :

« L'éducation est devenue « une ressource en péril. Les planificateurs et les chercheurs en développement de l'éducation l'affirment déjà depuis un certain temps. Souvent la qualité est médiocre, l'efficacité faible, la pertinence douteuse et le gaspillage significatif, tandis que les buts et les objectifs sont souvent peu clairs ».

J. Hallak et M. Poisson (2009, p.5)

## Conclusion

La politique de l'obligeance et de la gratuité de l'enseignement de base est comme en manque de consistance dans la mesure où elle a été privée d'une préparation concertée des acteurs. Cette défaillance est doublée de l'absence de volonté politique qui aurait pu mobiliser toutes les parties prenantes autour de ce dont la nation a besoin pour construire un présent et un futur à espérer. Dans un tel paysage éducatif, il est inespéré de rester à l'attente d'un changement social, méritant une société intelligente. Il en est aussi de la perte de qualité de l'éducation à transmettre aux générations montantes, aujourd'hui dépourvues de levier cognitif et spirituel à hauteur des défis sociaux à surmonter pour élever la Nation. Avec une telle éducation de plus en plus rétrograde, quel avenir pour les élèves et la société congolaise ? Comment les élèves pourront-ils échapper à cette éducation qui les condamne à grandir sans une bonne base ? Comment pourront-ils espérer devenir des potiers de la transformation sociale ?

## Références bibliographiques

- Alcaud, D. & al. (2010). Dictionnaire de sciences politiques, 2ème édition, Paris, Dalloz.
- Bart, L. C. (2003). L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur, *Mots, les langages du politique*, (72). [En ligne], consulté le 14 janvier 2020 sur URL: <http://mots.revues.org/632>
- Becker, H. (2002). *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.
- Fernandez, A. & Ponci J.-D. (2005). La gratuité de l'enseignement primaire : une approche fondée sur les droits, in OIDEL.
- Hallak, J. & Poisson M. (2009). Ecoles corrompues, universités corrompues : que faire ? Paris, UNESCO.
- Kalubi, A. (2019). La gratuité de l'éducation de base, un défi pour le système éducatif en RD Congo, in *Congo-Afrique*, 537.
- Kambale Makwera, G. (2019). La gratuité de l'enseignement de base, une bonne nouvelle pour la RD Congo ? in *Congo-Afrique*, 537.
- Mokonzi Bambanota, G. (2012). Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo, in *Congo-Afrique*, 470.
- Mrsic-Garac, S. (2009). Les parents d'élèves face à la déliquescence du système éducatif congolais (RDC), in *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], consulté le 17 janvier 2020 sur URL : <http://journals.openedition.org/cres/578>
- Otemikongo Mandefu, Y. J. (2018). Guerre des méthodes en sciences sociales. Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats, Paris, L'Harmattan.
- Tshisekedi Tshilombo, F. A. (2019). Discours du Chef de l'État devant le Congrès, Kinshasa.
- Verhaghe, J. (2020). Vers une gratuité structurelle de l'enseignement primaire en RD Congo. Pistes d'analyse et de réflexion, in *Congo-Afrique*, n° 541.
- Wahnich, S. (2010). Défendre la gratuité scolaire aujourd'hui (comme hier), in *Vacarme*, (1)50.